



Allocations : l'impossible diktat !



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

Le courrier de cadrage budgétaire adressé il y a quelques jours par les ministres de tutelle aux présidents de la Société d'Encouragement à l'Élevage du Cheval Français et à France Galop a fait couler beaucoup d'encre et suscité de très nombreux commentaires sur le fond comme sur la forme.

Je ne veux revenir ici que sur le point qui – dans cette missive – me semble le plus important, et même le plus dangereux: la mention faite, pour le Trot comme pour le Galop d'une possible baisse des allocations comme moyen d'un retour à l'équilibre budgétaire.

La variable d'ajustement

Le Comité Stratégique des courses a identifié dans son rapport remis en juillet 2013 aux ministres, un certain nombre de pistes d'économies et estimé nécessaire d'en faire pour un montant cumulé (Trot, Galop et organismes communs) de 50 millions d'euros. Le processus est lancé, à travers les réformes lourdes des

Vendredi 10 avril 2015 – N°71

assurances retraite supplémentaires des salariés de l'Institution (signée) du PMH (en cours) et de premiers plans d'économies au PMU, au GTHP, chez EQUIDIA, au Fonds Commun, à la Fédération Nationale. Les grandes sociétés régionales ont été aussi largement mises au régime. Il faut aujourd'hui définir de nouvelles marges de manœuvre au sein des sociétés-mères du Trot et du Galop, sur la base du plan d'affaires du PMU, validé par ces dernières, mais aussi par les représentants de l'Etat au conseil des administrateurs.

J'ai eu l'occasion de souligner dans le *Grain de Sel* il y a quinze jours que les chantiers d'investissements en cours ou à l'étude étaient trop nombreux et mobilisaient trop de ressources financières pour être réalisés de front et qu'il était essentiel de définir des priorités, des séquences dans le temps. Au rang des investissements prioritaires, il y a, à mon sens, les allocations.

Chacun s'accorde à reconnaître l'effet négatif de la hausse de la TVA en 2013 sur l'écosystème des courses. La hausse des coûts d'exploitation provoque une baisse du nombre de chevaux à l'entraînement, et finalement une baisse du nombre de partants. La recette s'en ressent et une spirale de récession risque de se développer. Il ne peut être question que ce schéma que nul ne conteste s'applique demain de la même manière, et dans des proportions plus importantes, en conséquence d'une éventuelle baisse des allocations. Réduire l'enveloppe des allocations, cela reviendrait à diminuer encore le

Le Grain de Sel du vendredi

29, rue Claude Terrasse 75016 Paris • Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85
associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr



taux de couverture. L'ajustement par une perte de chevaux à l'entraînement serait là encore inévitable. En considérant à nouveau les allocations comme la variable d'ajustement des budgets des propriétaires (donc des éleveurs et des entraîneurs), l'Etat peut tuer la poule aux œufs d'or.

Mauvaise foi

Ajoutons que l'argumentation sur laquelle s'appuient les ministres dans leurs lettres est pour le moins spécieuse. Selon eux, les allocations auraient progressé, ces dernières années, d'une manière excessive notamment par comparaison avec l'inflation. Venant de la part d'un Etat français qui perçoit sur les propriétaires une TVA brutalement augmentée de plus de 15 points dont il n'a réinjecté dans notre système qu'une part minime, l'argument ne manque pas de sel. Notre ministre de l'Agriculture sait que l'activité d'entraînement et d'élevage est largement fondée sur la main d'œuvre dont les charges n'ont pas particulièrement évolué favorablement. Les frais de transports non plus.

Bref, considérer que l'augmentation des allocations des derniers exercices est disproportionnée apparaît d'une terrifiante mauvaise foi.

L'heure des choix

Il n'est évidemment pas question de ne pas considérer cette lettre comme importante : elle va être le point de départ d'une négociation avec l'Etat sur la trajectoire financière 2016 - 2020

des sociétés de courses. A l'évidence, il va être impossible de se contenter de se tourner vers l'Etat pour se plaindre de ses mauvais traitements infligés à notre filière. Certes, les arguments ne manquent pas et je les ai plusieurs fois soulignés, pointant en premier lieu la distorsion de concurrence qu'infligent aux recettes du PMU les différences de réglementations avec la Française des Jeux.

Rentrer dans une négociation suppose d'avoir «des biscuits», d'avoir quelque chose à proposer. Chacun aura compris qu'il est à mes yeux impossible d'avoir comme argument un plan de baisse des allocations. Le gel de celles-ci est l'effort maximal que peuvent consentir les acteurs du Galop. S'il faut pour cela, comme l'analyse des chiffres me conduit à le penser, geler l'investissement «Longchamp» et organiser le plan marketing Trot-Galop-PMU autour des moyens déjà existants dans les trois structures, il me semble que l'évidence s'imposera.

C'est en ces termes que la question va se poser dans quelques semaines dans les instances du Galop. Je ne pense pas en effet qu'on puisse céder à l'impossible diktat de l'Etat sur nos allocations, mais la balle est dans le camp des sociétés de courses qui doivent présenter, au prix de restructurations ambitieuses, une trajectoire financière crédible en respectant cet impératif de soutien à l'activité.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr